

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3884-2014, PHASE 3

RÉPONSE DE GAZIFÈRE INC. À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

TABLE DES MATIÈRES

A.	Le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) – 2015 et 2016	2
B.	Le témoignage de Mme. Lise Mauviel	11
C.	Le gaz perdu	12

A. LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) – 2015 ET 2016

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, test du participant.

Demande(s) :

- a) Le test du participant n'apparaît que dans les tableaux 23 (2015) et 28 (2016) de l'annexe I, mais nulle part ailleurs dans le texte du PGEÉ. Veuillez commenter les résultats de ce test pour les divers programmes (notamment les cas où le résultat de ce test est très élevé) et comment les résultats de ce test influencent le design de vos programmes.

Réponse 1.1a) :

Le Test du participant (TP) évalue la rentabilité pour le client de Gazifère de participer au programme. Le TP n'est qu'un indicateur puisque, par définition, un distributeur d'énergie ne proposera jamais un programme dont le TP est négatif. En effet, la théorie économique nous enseigne qu'un agent économique rationnel n'ira pas adopter une mesure qui lui ferait perdre de l'argent, à moins qu'il ne le fasse pour des raisons idéologiques.

De plus, il ne faut pas s'attarder uniquement à la valeur élevée d'un TP, car elle dépend d'une multitude de facteurs : durée de vie de la mesure, nombre de participants, économies unitaires, etc. Par conséquent, le TP influence la conception du programme dans la mesure où Gazifère s'assure qu'il est et demeurera positif pour le participant en faisant des analyses de sensibilité sur le niveau d'aide financière optimal afin d'avoir un programme attrayant et rentable.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-2

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, Tableau 15, page 26 :

Coûts évités de 1 m ³ de gaz naturel pour Gazifère – en ¢/m ³				
	2015		2016	
Composantes	Base	Chauffage	Base	Chauffage
Tarif 200	22,78	27,17	22,78	27,17
Redevances, Régie du bâtiment	0,04	0,04	0,04	0,04
SPEDE	2,56	2,56	2,74	2,74
Total	25,38	29,77	25,56	29,95

- ii) **GAZ MÉTRO.**, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0055, Gaz Métro 9, Document 1, Tableau, page 22 :

Coût évité de 1 m ³ de gaz naturel pour Gaz Métro – 2015		
	¢/m ³	
Composantes	Base	Chauffage
Fourniture (gaz de réseau)	14,66	14,66
Transport	6,28	6,28
Gaz de compression	0,40	0,40
Équilibrage		9,43
Rendement sur fonds de roulement du		
maintien des inventaires F, T, et C	0,18	0,18
Distribution		
Gaz perdu	0,16	0,23
Renforcement du réseau	0,09	0,09
Redevances à la Régie de l'énergie	0	0
Redevances à la Régie du bâtiment	0,05	0,05
Redevances au Fonds vert	n.a.	n.a.
SPEDE	2,73	2,73
Quote-part au MRNF (BEIÉ)	0,05	0,05
TOTAL ¢/m ³	24,60	34,10

Demande(s) :

- a) Gazifère peut-elle commenter sur le fait que la différence entre ses coûts évités de base et de chauffage des locaux ($29,77 \text{ ¢/m}^3 - 25,38 \text{ ¢/m}^3 = 4,39 \text{ ¢/m}^3$) est de moins de la moitié de celle de Gaz Métro ($34,10 \text{ ¢/m}^3 - 24,60 \text{ ¢/m}^3 = 9,5 \text{ ¢/m}^3$) ?

Can Gazifère comment on the fact that the difference between its base and heating avoided costs ($29.77 \text{ ¢ / m}^3 - 25.38 \text{ ¢ / m}^3 = 4.39 \text{ ¢ / m}^3$) is less than half that of Gaz Métro's ($34.10 \text{ ¢ / m}^3 - 24.60 \text{ ¢ / m}^3 = 9.5 \text{ ¢ / m}^3$)?

Réponse 1.2a) :

Gazifère does not know how Gaz Métro calculates their avoided costs, but the lower difference between baseload and heating load implies that Gazifère has lower costs associated with storage and load balancing supplies than does Gaz Métro. Storage and load balancing supplies are used by Gazifère through Enbridge Gas Distribution's (EGD) Rate 200 to meet demand beyond baseload demand. The lower costs compared to Gaz Métro could be the result of Gazifère having the benefit of being part of EGD's integrated system, which operates with postage stamp rates. As a Rate 200 customer on EGD's system, Gazifère enjoys the same costs for load balancing service and storage services as EGD customers located much closer to storage facilities.

- b) A cet égard, veuillez préciser comment Gazifère calcule ses coûts d'équilibrage aux fins du calcul de ces coûts évités ?

In this regard, please explain how Gazifère calculates its load balancing in the calculation of these avoided costs?

Réponse 1.2b) :

Gazifère's load balancing needs are met through storage services and the purchase of seasonal and peaking supplies. Gazifère receives its load balancing service from EGD as a Rate 200 customer. Costs of storage and seasonal/peak load balancing are driven by Heating Load customers and are included within the heating load rate, but not included in the baseload rate.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3

Références

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, page 9, tableau 4.
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3840-2013, Pièce B-0143, GI-35, Document 1, Réponse à la DDR 2 de SÉ-AQLPA, page 3, réponse 2.2 (a) à SÉ-AQLPA.

Préambule :

L'an dernier, vous indiquiez que le coût des évaluations était désormais de seulement 4 000\$. Vous précisiez alors à SÉ-AQLPA ce qui suit, à la référence ii :

Réponse 2.2 (a) de Gazifère inc. à SÉ-AQLPA

Au fil des ans, Gazifère a gagné en efficacité pour l'évaluation de ses programmes (les questionnaires sont similaires, le processus de compilation des réponses optimal, les méthodes de sollicitation sont déjà élaborées, etc.) Il a donc été possible de réviser à la baisse le budget consacré aux évaluations.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer les raisons qui amènent maintenant les coûts des évaluations à 8 000\$. Veuillez situer votre explication en lien avec votre réponse susdite 2.2 (a) à SÉ-AQLPA rendue par vous au dossier R-3840-2013, Pièce B-0143, GI-35, Document 1, page 3.

Réponse 1.3a) :

Dans le cadre du PGEÉ 2015-2016, le coût d'évaluation estimé à 8 000 \$ correspond au coût associé au besoin de sous-contracter l'exercice d'évaluation. Bien que Gazifère ait gagné en efficacité pour l'évaluation de ses programmes, il semble opportun de revoir la mécanique d'évaluation des programmes. En effet, Gazifère constate qu'il y a lieu d'élargir l'objectif de ses évaluations afin de mieux quantifier l'ensemble des paramètres ayant un effet sur ses cas types. Par ailleurs, bien que les méthodes de sollicitation soient déjà élaborées, la réalisation d'entrevue téléphonique s'avère très difficile puisque Gazifère dispose rarement d'un grand nombre de participants rendant difficile l'atteinte des quotas. Conséquemment, en 2015, la conception des questionnaires, la sollicitation et la compilation des résultats s'effectueront par une firme experte en la matière.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, page 15, tableau 8, cas type programme Chaudière à condensation.

Demande(s) :

- a) Est-il possible de calculer les économies unitaires de 10 419 m³ à partir de la consommation standard des du chauffage des locaux et des taux d'efficacité élevé et standard ?

Réponse 1.4a) :

En partie, oui. La méthode de calcul de l'établissement des économies unitaires se retrouve dans la réponse à la question 1.4 b).

- b) Si oui, comment procède-t-on?

Réponse 1.4b) :

La valeur de 10 419 m³ a été obtenue en utilisant la valeur réelle des économies unitaires 2013 révisées par Econoler, soit 14 775 m³, à laquelle un poids de 1/4 a été attribué (soit une année sur les quatre années d'existence du programme) ainsi que la valeur des économies unitaires calculées conformément au paragraphe 137 de la décision D-2013-191 de la Régie, correspondant à 8 967 m³ en tenant compte de l'efficacité de l'appareil, à laquelle un poids de 3/4 a été attribué (soit trois années sur les quatre années d'existence du programme). Le calcul s'effectue comme suit :

$$\text{Économies unitaires} = \frac{3}{4} * (90\,667\text{ m}^3 - \frac{82\%}{91\%} * 90\,667\text{ m}^3) + \frac{1}{4} * 14\,775\text{ m}^3 = 10\,419\text{ m}^3$$

- c) Sinon, veuillez expliquer.

Réponse 1.4c) :

Voir la réponse à la question 1.4 b).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-5

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, Tableau 12, page 22, cas type- programme Récupérateur de chaleur des eaux de douche – coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire (volet Installation de récupérateurs).

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que le chauffage de base est de 4567 m³ plutôt que de 4587 m³. Le cas échéant, veuillez amender votre pièce afin de corriger ces tableaux en conséquence.

Réponse 1.5a) :

Non, le chauffage de base est de 4 587 m³.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, page 42, tableau 18, Capacité du système d'évacuation d'une hotte.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que le titre du tableau devrait plutôt faire référence à l'aide financière de Gazifère. Le cas échéant, veuillez amender votre pièce afin d'effectuer la correction.

Réponse 1.6a) :

Effectivement, le titre du tableau 18 aurait pu se lire : Aide financière modulée selon la capacité du système d'évacuation d'une hotte.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-7

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, pages 45 et 46, tableau 19.

Demande(s) :

- a) Est-ce que Gazifère envisage de moduler son aide financière en fonction du taux de distorsion. Par exemple, dans le cas du programme Fenêtre Energy Star le taux de distorsion est de 39% et l'aide financière représente 50 % du surcoût.

Réponse 1.7a) :

Gazifère n'a pas envisagé de moduler son aide financière en fonction du taux de distorsion puisqu'elle ne se crédite pas les économies de gaz naturel des opportunistes et que Gazifère ne peut savoir en amont qui sera ou non un opportuniste.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-8

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, page 45, tableau 19, programme chauffe-eau sans réservoir à condensation.

Demande(s) :

- a) Veuillez établir la consommation du chauffe-eau sans réservoir à condensation à haute efficacité (86%).

Réponse 1.8a) :

Conformément à la réponse soumise dans le cadre du dossier R-3840-2013 (pièce A-0018), la consommation du chauffe-eau sans réservoir à condensation, avec une haute efficacité de 86%, serait de 232 m³.

Chauffe-eau sans réservoir à condensation

Cas	Efficacité %	Consommation (m³/an)	Source
Standard (cas type)	60	332,44	Consommation de base du PGEE 2015
Appareil ayant une efficacité de 100% (Correspond à la charge de chauffage)	100	199,46	332,44 X 0,6
Appareil à haute efficacité (selon la référence de haute efficacité de SÉ/AQLPA)	86	232	199,46 / 0,86

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-9

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, page 47, tableau 20, colonne coûts évités Gazifère sur durée de la mesure.

Demande(s) :

- a) Quelles sont les raisons qui vous amènent à inclure les taxes à la consommation (TPS et TVQ dans vos coûts évités ?

Réponse 1.9a) :

Cette colonne est donnée à titre indicatif seulement et n'est pas utilisée dans les calculs de coûts évités.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-10

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19 Document 1, page 47, tableau 20, Récupérateur de chaleur des eaux de douche (coops et sociocomm.) – volet Installation de récupérateurs.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que trois et demi récupérateurs sont installés chez chacun des clients.

Réponse 1.10a) :

Effectivement, en moyenne trois et demi récupérateurs sont installés par immeuble (coops, sociocommunautaire). Il s'agit d'une moyenne établie à partir du nombre de récupérateurs requis pour l'ensemble des bâtiments prévus à ce programme.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-11

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, page 56, résultats - tests économiques-colonne TNT.

- a) Veuillez expliquer pourquoi, lorsque le test du participant et le TCTR varient quelque peu des résultats de 2015, il n'en est pas de même pour 2016. Il nous semble qu'au contraire les coûts évités et les revenus épargnés par les participants augmentent à cause du SPEDE. À moins que vous ayez conclu que la variation n'était pas matérielle ? Qu'en est-il ?

Réponse 1.11a) :

Par définition, le TNT représente la valeur actualisée des coûts évités moins la somme de la valeur actualisée des pertes de revenus du distributeur et de son investissement. Puisque le SPEDE se retrouve à la fois dans les coûts évités et dans les pertes de revenus, sa variation est à effet nul dans le calcul du TNT. Par conséquent, dans le cas de programmes où le nombre de participants est inchangé entre 2015 et 2016, il est normal que la valeur du TNT demeure aussi inchangée, toute chose étant égale par ailleurs.

B. LE TÉMOIGNAGE DE MME. LISE MAUVIEL

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-12

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0094, GI-16, Document 1, page 10, Tableau du nombre de clients.

Demande(s) :

- a) Comment expliquez-vous la baisse du nombre de clients en 2014 par rapport à celle prévue lors de la cause tarifaire de la même année 2014 ? Cette baisse est de 32 clients au secteur résidentiel, de 11 clients au secteur CI et de 1 client au secteur industriel. Ces baisses se produisent alors que la situation concurrentielle du gaz est excellente.

Réponse 1.12a) :

Bien que le prix du gaz naturel soit actuellement très compétitif, depuis 2010, le nombre de mise en chantier dans le secteur résidentiel et commercial est significativement à la baisse sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau. Considérant que les nouveaux clients de Gazifère proviennent principalement de la nouvelle construction, ce ralentissement dans l'industrie de la construction explique l'écart entre les nombres prévus de nouveaux clients dans le 2014 (7+5) et ceux prévus dans la cause tarifaire 2014.

En ce qui concerne le client industriel, il s'agit d'un ajout de client qui avait été prévu dans la cause tarifaire 2014, et qui, pour différentes raisons propres à ce client, n'est pas allé de l'avant avec son projet.

- b) Comment expliquez-vous la croissance du nombre de clients sans chauffage ?

Réponse 1.12b) :

Sans avoir effectué une analyse détaillée à cet égard, la position concurrentielle du gaz naturel versus les autres sources d'énergie pourrait avoir eu un impact sur la croissance du nombre de clients sans chauffage. Par exemple, un client qui convertit ses appareils au propane pour de nouveaux appareils à gaz naturel. Aussi, lors des rénovations résidentielles, la tendance est à l'ajout de «valeur marchande» à la propriété. L'ajout d'un

foyer et d'une cuisinière à gaz naturel contribue à hausser la valeur de la propriété et à faciliter sa revente.

Il est important de noter que Gazifère exige une contribution monétaire pour le branchement des clients sans chauffage de l'air et de l'eau.

c) Quel usage du gaz naturel ces clients sans chauffage font-ils ?

Réponse 1.12c) :

Les clients sans chauffage de l'air et de l'eau sont généralement des clients qui ont fait installer un foyer à gaz naturel. Certains installent également la cuisinière, le BBQ ou même un chauffe-piscine à gaz naturel.

C. LE GAZ PERDU

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-13

Référence: GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0102, GI-16, Document 6, page 2 :

Examiner la possibilité de déceler les clients faisant partie du calcul du gaz non facturé et ayant un profil de consommation variable d'une période à l'autre pour lesquels la formule générale pourrait moins bien convenir étant donné leur profil de consommation non standard. La consommation de ce type de clientèle serait donc plus difficile à estimer et se prêterait moins bien à un mécanisme automatique d'application de formule de cette nature.

À titre d'exemple, un client commercial qui ne consomme pas d'une façon régulière et qui démontre un profil de consommation peu constant d'une période à l'autre, étant donné le domaine d'activité dans lequel il opère, pourrait donner des résultats moins concluants dans le modèle d'estimation de volumes non facturés de Gazifère, Tableau du nombre de clients.

Demande(s) :

a) Veuillez identifier le secteur d'activité qui est compatible avec un profil non-standard dans le temps.

Réponse 1.13a) :

Il est important de souligner qu'à ce moment-ci, Gazifère n'a pas encore entrepris l'exercice lui permettant de déceler les clients pouvant avoir un profil de consommation variable d'une période à l'autre.

Il est cependant possible de fournir certains exemples, sans que la liste soit exhaustive, du type de client qui pourrait potentiellement démontrer un profil de consommation variable tels que : les arénas, les centres sportifs, les services d'entreposage, les salons funéraires et les entreprises de production d'asphalte.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-14

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0104, GI-16, Document 7.1, pages 2 et 4, lignes dates de calibrations.
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0103, GI-16, Document 7, page 1, lignes 6 à 8 :

The official calibration certificates are filed as exhibit GI-16, document 7.1. The meters are calibrated at the time of installation and are re-calibrated on a 7 year cycle, in accordance with Measurement Canada requirements.

Demande(s) :

- a) Les dates de calibration des compteurs de *Niagara Gas Transmission* sont de novembre 2008 et d'août 2009, soit 6 et 5 ans, alors que la révision est prévue aux 7 ans. Est-ce une source de préoccupation pour Gazifère ?

Réponse 1.14a) :

This is not a source for concern for Gazifère as the metering devices are calibrated within the tolerance level of +/- 0.3% which is lower than Measurement Canada's mandated tolerance level of +/- 1%. In addition, extra steps are undertaken to strengthen the metering process such as yearly inspections.